

Compte rendu de l'entretien entre la délégation SAGES-SNCL-SIES et des conseillers du ministre de l'Education nationale le mercredi 28 septembre 2022

Une délégation de représentants de trois syndicats membres de la FAEN (le SNCL, le SIES et le SAGES) a été reçue le 28 septembre 2022 par le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Education nationale qui était accompagné de deux collaborateurs. A l'ordre du jour de cet entretien, l'attractivité et la revalorisation du métier de professeur, la laïcité dans l'enseignement public et le pacte pour les enseignants proposé par le ministre.

Notre délégation a insisté sur l'urgence de la revalorisation de notre métier à tous les niveaux de la carrière. L'augmentation du nombre des démissions, le succès de la rupture conventionnelle, la fragilisation du statut de fonctionnaire et la dégradation de nos conditions de travail témoignent de la désaffection pour le métier des personnels déjà en place et des candidats potentiels. Les collègues sont en manque de reconnaissance de la part de l'administration et de la société. Ils souhaitent la restauration de la liberté pédagogique, le soutien de la hiérarchie devant les mises en cause des élèves et de leurs parents et l'absence d'alternative de scolarisations aux élèves à « problèmes ». Le professeur est aujourd'hui un homme ou une femme orchestre dont les tâches qu'il doit accomplir l'éloignent de sa mission d'instruction.

Il faut restaurer l'idée de carrière dans le professorat. La revalorisation doit s'inscrire sur la durée et les 10% d'augmentation promis par le président de la République et le ministre de l'Education nationale doivent se faire en dehors de la récente (et unique depuis 2017) augmentation du point d'indice. Quant au « pacte aux enseignants », nous ne sommes pas opposés au « travailler plus pour gagner plus » mais cela ne constitue pas une revalorisation. Sur les nouvelles tâches qui seront proposées dans le cadre de ce pacte, nos interlocuteurs n'ont donné aucune précision.

Nous rappelons que les agrégés et les professeurs de chaire supérieure ont été les oubliés des revalorisations ces 40 dernières années. Le sommet des grilles de rémunération ont été augmentées à la marge lors du protocole PPCR et la création de la classe exceptionnelle ne constitue pas une revalorisation pour tous. Il y a de grandes disparités selon les académies des promotions à la CE pour le vivier 2. Nous sommes favorable à la reconnaissance du mérite professionnel pour les promotions à condition que ces mérites soient évalués objectivement.

Les conseillers du ministre ont insisté sur « l'effort financier sans précédent » de la revalorisation promise en dépit des contraintes budgétaires. Ils ont rappelé qu'une somme de 650 millions d'euros sont prévus pour la revalorisation des professeurs pour les 4 derniers mois de 2023 puis 1,9 milliards en année pleine. Pour les modalités de cette revalorisation, ils nous ont seulement dit que « toutes les options étaient sur la table » et que les discussions seraient ouvertes avec les organisations syndicales par le ministre dès le lundi 3 octobre 2022.

Sur le recours aux contractuels, nous faisons remarquer que dans certaines académies, ces personnels sont favorisés pour l'attribution de poste par rapport aux titulaires. La rémunération de certains contractuels atteint voire dépasse celle des stagiaires. Cet état de fait n'incite pas les candidats à l'enseignement à passer les concours de recrutement et se retrouver juste après nommés très loin de leur domicile. Au titre des concours, nos interlocuteurs nous ont assuré qu'il n'était pas à l'ordre du jour de supprimer l'agrégation. C'est le seul concours qui reste encore attractif pour les candidats. Cependant des évolutions sont envisageables pour les missions confiées aux agrégés.

A ce sujet, nous signalons les difficultés rencontrées par les agrégés dans leurs demandes de détachement vers l'enseignement supérieur (postes PRAG, contrats doctoraux, postes ATER). Nous intervenons très souvent auprès du ministère pour que ces collègues obtiennent leur détachement. Les postes sec/sup partagés entre le second degré et le supérieur sont trop peu nombreux et les postes de PRAG se raréfient dans le cycle de

licence car les universités préfèrent employer des contractuels moins coûteux. Dans les universités, les collègues PRAG subissent des préjudices de traitement flagrants en matière de primes et de service.

Sur les missions de l'Ecole, notre délégation rappelle que l'instruction est au centre de l'Ecole et qu'elle n'a pas pour objectif de réduire les inégalités sociales mais les inégalités d'accès aux savoirs. Il est donc indispensable de rétablir l'instruction. Nous dénonçons la « chape de plomb » de la hiérarchie pour le signalement des incivilités et des manquements à la laïcité de la part de certains élèves et/ou de leurs parents. Beaucoup de collègues se censurent de crainte d'être accusés d'être responsables des perturbations dans leurs classes. A ce propos, nos interlocuteurs nous signalent qu'il y a beaucoup plus de signalement d'incidents transmis jusqu'au ministère que par le passé. Les chefs d'établissement font « remonter » ces incidents aux rectorats où des équipes sont chargées de les traiter.

En conclusion, notre délégation ressort un peu déçue de cet entretien. Nous avons été écoutés et les conseillers du ministre ont semblé partager des éléments de notre diagnostic. Cependant, ils nous ont fourni peu de réponses sur les points abordés, nous renvoyant aux déclarations du ministre aux partenaires sociaux à partir du 3 octobre.

Depuis cette date, chacun peut observer qu'aucun calendrier n'a été révélé dans la presse et aux organisations syndicales au sujet de la revalorisation inconditionnelle de 10% hormis la mise en place à la rentrée scolaire 2023. Rien de plus également sur la nature des missions supplémentaires et leur rémunération.